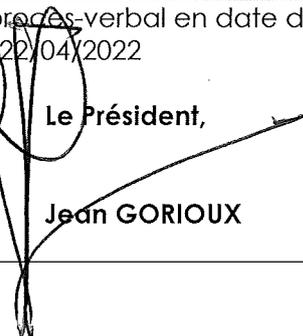


COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 12 avril 2022

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	34 puis 33 Puis 34 Puis 33	41 puis 40 Puis 39 Puis 40 Puis 39 Puis 40	
Présents / Membres titulaires :			
<p>Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Mme Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de M. Laurent ROUFFET) - Raymond DESILLE - Pascal TARDY - Gilles GAY - Christophe RAULT – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Mme Marylise BOCHE) – Pascale GRIS – Anne Sophie DESCAMPS - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de M. Bruno CALMONT) - Joël LALOYEAUX - Marie-France MORANT - François PELLETIER - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Eric BERNARDIN – Alisson CURTY – Éric GUINOISEAU - Micheline BERNARD - Philippe BARITEAU – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de M. Jean Michel SOUSSIN) - Christelle GRASSO - Steve GABET - Matthieu CADOT - Philippe BODET - Martine LLEU (a reçu pouvoir de M. Walter GARCIA) - Sylvie PLAIRE - Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER (a reçu pouvoir de M. Christian BRUNIER) - Thierry PILLAUD</p> <p>Monsieur Steve GABET est parti à 19h50 et n'a pas participé aux 4 dernières délibérations.</p>			
Présent / Membre suppléant :			
Yannick BODAN			
Absents non représentés :			<p>Philippe PISSOT (excusé), David CHAMARD (excusé), Jean Yves ROUSSEAU (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Stéphane AUGÉ (excusé), Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK</p> <p>Angélique PEINTRE (excusée), Isabelle DECOURT (excusée)</p>
Egalement présents à la réunion :			<p>Christelle LAFAYE PELLEFIGUE – Cécile PHILIPPOT - Lydia JADOT - Cédric BOIZEAU – Willy BERTHOME - Isabelle DESCHAMPS</p> <p>Sophie RAMBAUT – Trésorière</p>
Secrétaire de séance :			<p>Année du procès-verbal en date du : 22/04/2022</p> <p>Le Président,</p> <p>Jean GORIOUX</p> 
Christelle GRASSO			
Convocation envoyée le : 6 avril 2022			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil communautaire du 15 février, 22 février et 15 mars 2022

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Présentation du bilan économique 2021 d'Aunis Sud par Messieurs HAUTIER et GAUTROT de la CCI 17 et par Madame Muriel ROBIN, responsable de l'antenne de Rochefort

2.2 Association « l'Outil en Main Surgérien » – Subvention au titre de l'année 2022

3. SPORTS

3.1 Volet sport - Attributions de Subventions - Année 2022

4. DEVELOPPEMENT SOCIAL - ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

4.1 Volet enfance jeunesse famille & développement social - Attributions de subventions au titre de l'année 2022

5. FINANCES

5.1 Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Année 2022

6. ENVIRONNEMENT

6.1 PTRE Aunis Vals de Saintonge Rénov' – Signature de la « charte du territoire engagé dans la rénovation performante » proposée par DOREMI

7. URBANISME PLANIFICATION

7.1 Service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) – Signature d'une convention pour le renouvellement du service entre les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et le syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis & désignation d'un(e) conseiller(ère) suppléant(e) au comité de pilotage

8. BATIMENTS

8.1 Salle multisport de Surgères - Avenant au marché de travaux – Lot n°5 « serrurerie – métallerie »

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Modification du tableau des effectifs

10. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 Présentation du bilan économique 2021 d'Aunis Sud par Messieurs HAUTIER et GAUTROT de la CCI 17 et par Madame Muriel ROBIN, responsable de l'antenne de Rochefort

Une présentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et un bilan d'activités 2021 du territoire économique Aunis Sud ont été proposés par les représentants de la CCI Rochefort et Saintonge.

Un ensemble de données chiffrées a permis de renseigner sur:

- les données démographiques et l'évolution de la population,
- le nombre d'entreprises sur le territoire,
- la répartition par secteur d'activité (service, industrie, commerce),
- les créations d'entreprise mais également les radiations.

A la suite de cette présentation, un échange a eu lieu avec les intervenants.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions du conseil communautaire du 15 février, 22 février et 15 mars 2022

(Délibération 2022-04-01)

Monsieur le Président a fait part d'une erreur de rédaction dans le Procès-Verbal (PV) du conseil communautaire du mardi 15 mars 2022. En effet, cette erreur figurait dans l'intervention de Madame Sophie RAMBAUT, Trésorière et portait sur la date de passage pour les collectivités territoriales, à la nomenclature comptable M57. Cette obligation sera généralisée au 1^{er} janvier 2024 et non 2023 comme mentionné dans le PV.

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 15 février 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 22 février 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 15 mars 2022 communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée et rectifié en séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.2 Association « l'Outil en Main Surgérien » – Subvention au titre de l'année 2022

(Délibération 2022-04-02)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

- Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € pour l'année 2022 à l'Outil en main Surgérien,
- Rappelle que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2022,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. SPORTS

3.1 Volet sport - Attributions de Subventions - Année 2022

(Délibération 2022-04-03)

Sur proposition de **Monsieur Gilles GAY**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud au titre du mois d'avril 2022 :

Attribution des subventions aux associations dans le cadre du Sport pour les jeunes de moins de 18 ans

Nom de l'association	Nombre d'enfants CdC Aunis Sud 2022	Montant pour une subvention de 16 € par enfant
Karaté Club Surgérien	31	496,00 €
Cercle d'escrime Aigrefeuille d'Aunis	18	288,00 €
SCS Tennis	125	2 000,00 €
Boxing Club Surgères	32	512,00 €
US Aigrefeuille Rugby	53	848,00 €
Canton Aunis Football Club	171	2 736,00 €
Echiquier Surgérien	69	1 104,00 €
US Aigrefeuille Athlétisme	166	2 656,00 €
SCS Basket	92	1 472,00 €
US Aigrefeuille Tennis	24	384,00 €
Surgères Escalade Club	53	848,00 €
Surgères Escrime	18	288,00 €
Judo Club Aigrefeuillais	92	1 472,00 €
Les archers d'Hélène	22	352,00 €
Les Archers Aigrefeuillais	24	384,00 €
Judo Club Surgères	90	1 440,00 €
US Aigrefeuille Foot	186	2 976,00 €
SCS Rugby	79	1 264,00 €
Stade Boisseuillais Foot	40	640,00 €
Club Surgérien de Patinage Artistique sur Roulette	39	624,00 €
Club Pongiste Surgérien	19	304,00 €
Vis ton rêve de sportif	27	432,00 €

Nom de l'association	Nombre d'enfants CdC Aunis Sud 2022	Montant pour une subvention de 16 € par enfant
Ciré Sport	82	1 312,00 €
Tennis Club St Georges	31	496,00 €
Aunis Sud Triathlon	16	256,00 €
SCS Handball	75	1 200,00 €
Taekwondo Plaine d'Aunis	34	544,00 €
Association Sportive du collège André Dulin	149	2 384,00 €
SCS Plongée	10	160,00 €
Association Equi Découverte Aunis Sud	32	512,00 €
Loisirs Jeunesse Le Thou	54	864,00 €
Association Sportive du collège Hélène De Fonsèque	143	2 288,00 €
TOTAL (hors ScS Natation)		33536,00€

Attribution des subventions aux associations dans le cadre des manifestations sportives :

Nom de l'association	Manifestations	Montant proposé de subvention
Association Hippique de Saint Saturnin du Bois	Concours de sauts d'obstacles à St Saturnin du Bois	1 000,00 €
Judo Club Aigrefeuillais	Découverte sportive générationnelle	150,00 €
Echiquier Surgérien	12ème tournoi rapide d'échecs de Surgères sur tout le territoire	200,00 €
Les Archers d'Hélène	Organisation championnat régional	250,00 €
	Organisation du trophée départemental des Mixtes	50,00 €
SCS Handball	Organisation régionale pour tournoi de 13 à 18 ans	250,00 €
SCS Plongée	Open Surgères sous l'O	800,00 €
SCS Rugby Surgérien	7ème Tournoi école de rugby - Serge Riand et 4ème tournoi Jean Filippi	850,00 €
	Match Communauté de Communes Aunis Sud	500,00 €
Sport Automobile Océan	Rallye d'automne	600,00 €
Soit un total de		4 650 €

- De réserver la somme de 2 217,6 € pour l'aide à la formation au regard des formations suivies par les bénévoles des clubs, l'attribution sera effectuée en fin d'année.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. DEVELOPPEMENT SOCIAL - ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

4.1 Volet enfance jeunesse famille & développement social - Attributions de subventions au titre de l'année 2022

(Délibération 2022-04-04)

Sur proposition de **Madame Pascale GRIS**, Conseillère Déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois d'avril 2022 pour le volet Enfance Jeunesse Famille :
 - Commune d'Ardillières 16 262 €
 - Commune de Marsais 2 337 €
 - Commune de Saint Saturnin du Bois 11 777 €
 - Commune de Bouhet 2 547 €
 - Commune de Surgères 14 563 €
 - Commune de La Devise 2 728 €
 - SIVOS De Genouillé - Saint Crépin 14 189 €
 - SIVOS Ballon-Ciré 11 901 €
 - Aunis GD 6 715 €
 - Aux p'tits câlins 47 353 €
 - Bambins d'Aunis 116 523 €
 - Centre d'Animation et de Citoyenneté 36 572 €
 - Echiquier surgérien 1 417 €
 - Les Jolis Mômes 17 632 €
 - U.D.A.F. 17 2 000 €
 - La compagnie 3C théâtre 400 €
 - Les Petits Galopins 25 833 €
 - L'Ilot Vacances 24 428 €
 - Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes 38 656 €
 - Relais Parents Assistants Maternels - Grains de Soleil 17 000 €
 - Scouts et guides de France 883 €
 - Vacances Loisirs le Thou Landrais 33 448 €
 - Office Multi-Activités Jeunesse Enfance 60 212 €
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois d'avril 2022 pour le volet développement social :
 - Aunis G.D. 37 768 €
 - AROZOAAR / Jardin de Cocagne 12 650 €
 - Association d'Aide à l'Emploi 4 400 €
 - Centre d'Animation et de Citoyenneté (C.A.C.) 28 933 €
 - Accorderie de Surgères et de l'Aunis 2 000 €
 - Bambins d'Aunis 2 000 €
 - Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) 422 000 €
 - Association Pour l'habitat des jeunes Vals de Saintonge / A chacun son toit 15 000 €
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

5. FINANCES

5.1 Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Année 2022

(Délibération 2022-04-05)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, le Conseil Communautaire

avec 2 abstentions (M. Nicolas Emmanuel - porteur du pouvoir de M. Jean-Michel SOUSSIN))

39 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Fixe le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Aunis Sud pour l'année 2022 à 9,31 %,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6. ENVIRONNEMENT

6.1 PTRE Aunis Vals de Saintonge Rénov' – Signature de la « charte du territoire engagé dans la rénovation performante » proposée par DOREMI

(Délibération 2022-04-06)

Sur proposition de **Madame Anne-Sophie DESCAMPS**, conseillère déléguée à la transition énergétique, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'**unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Valide la « Charte du territoire engagé dans la rénovation performante » proposée par Dorémi,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette charte pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique Aunis-Vals de Saintonge Rénov', service unifié des Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté porté par la CdC Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7. URBANISME PLANIFICATION

7.1 Service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG) – Signature d'une convention pour le renouvellement du service entre les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et le syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis & désignation d'un(e) conseiller(ère) suppléant(e) au comité de pilotage

(Délibération n° 2022-04-07)

Sur proposition de **Monsieur Raymond DESILLE**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

avec 1 abstention (Mme Christelle GRASSO)

et 39 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Valide les termes de la convention à passer dans le cadre du renouvellement du service unifié pour la gestion du Système d'Information Géographique (SIG), passée entre les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud et le Syndicat Mixte pour le SCOT LA Rochelle Aunis, pour une durée de 3 ans, jusqu'au 17 juin 2025,
- Autorise le Président, ou son représentant, à procéder à la signature de la convention ainsi que de tous documents permettant la mise œuvre du service unifié SIG.
- Désigne **Madame Christelle GRASSO**, comme suppléante de Monsieur Emmanuel JOBIN au comité de pilotage,

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

8. BATIMENTS

8.1 Salle multisport de Surgères - Avenant au marché de travaux – Lot n°5 « serrurerie – métallerie »

(Délibération n°2022-04-08)

Sur proposition de **Monsieur Pascal TARDY**, Vice-Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve l'avenant n°1 en plus-value au marché n°2021-011 concernant les travaux du Lot n°5 – Serrurerie - Métallerie, relatif à la construction d'un Equipement Multisport à Surgères,
- Prend bonne note que la plus-value globale liée à cet avenant s'élève donc à 13,01 % du marché initial,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 en plus-value au marché de travaux n° 2021-011 avec l'entreprise JOYET Pierre et Fils pour un montant de 2 234,10 € HT, soit 2 680,92 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché à 19 409,10 € H.T. soit 23 290,92 € T.T.C.,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1 Modification du tableau des effectifs

(Délibération n°2022-04-09)

Sur proposition de **Monsieur Christophe RAULT**, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications,
- Approuve la création, à compter du 1^{er} juin 2022 :
 - d'un contrat de projet (articles L.332-24 à L.332-26 du CGFP) chargé de mission Habitat
 - o durée de 36 mois à la date de recrutement
 - o 35 heures hebdomadaires
 - o catégorie A
 - o rémunération basée sur la grille indiciaire des attachés territoriaux, entre l'indice brut 444 et l'indice brut 821, assortie éventuellement d'un régime indemnitaire et de l'action sociale de la collectivité
 - d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - d'un poste d'adjoint technique à temps complet.
- Approuve la création au 1^{er} juillet 2022, d'un poste d'adjoint technique à 9/35^{ème} (article L332-8 5^odu CGFP),
- Acte les suppressions des postes suivantes :
 - adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2022,
 - adjoint technique principal de 2^{ème} classe 24/35^{ème} au 1^{er} juin 2022,
 - adjoint technique 17.5/35^{ème} au 1^{er} juin 2022.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour, est modifié en conséquence,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

10. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2022D03 - nomination du régisseur titulaire et des mandataires de la régie de recettes et d'avances « Service des Sports » de la Communauté de Communes AUNIS SUD.

Annulation de la Décision 2022D20 - octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification.

Décision 2022D22 - convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 6 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise C.A.E.V. Cette location est consentie à compter du 15 mars 2022 pour une durée de 24 mois, moyennant un loyer mensuel de 503,75 € H.T., soit 604,50 € T.T.C., et pour la deuxième année de 581,25 € H.T., soit 697,50 € T.T.C.. Le loyer sera payable d'avance le 1^{er} de chaque mois et pour la première fois, le 15 mars 2022 au prorata temporis.

Décision 2022D23 - passation d'un avenant n°2 en plus-value concernant l'entreprise Chauffage Sanitaire de l'Aunis pour le marché n° 2020-012. Suite à une adaptation des besoins des utilisateurs, les plus et moins-value portent sur des modifications sanitaires (plomberie et appareillage) du RAM et des salles de classes. Sur demande des maîtres d'ouvrage, il a également été intégré des robinets de puisages pour l'arrosage extérieur du potager.

Les présentes modifications de prestations représentent une plus-value de 2 441,88 € HT, ce qui représente une augmentation totale de 3,69 % (avenant 1 et 2) du contrat initial, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme, d'une part suivant les prestations réellement exécutées et justifiées, et d'autre part par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat.

Les prestations à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonctions des prix inscrits dans la proposition de l'entreprise.

Décision 2022D24 - renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section ZR n° 362 (Surgères).

Décision 2022D25 - renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section ZD n° 124 (Surgères).

Décision 2022D26 - Nomination du régisseur titulaire et des mandataires de la Régie de Recettes et d'Avances « Site Archéologique » de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Décision 2022D27 – Mise en place d'une convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 2 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise CAPITAINE VAN. Cette location est consentie à compter du 1^{er} avril 2022 pour une durée de 24 mois moyennant un loyer mensuel de 438,75 € H.T., soit 526,50 € T.T.C., et pour la deuxième année de 506,25 € H.T., soit 607,50 € T.T.C. Le loyer sera payable d'avance le 1^{er} de chaque mois et pour la première fois, le 1^{er} avril 2022.

Décision 2022D28 (en remplacement de la décision 2022D20) - Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification au bénéfice de la société Saint Germain Lodging situé la commune de Saint Germain de Marencennes.

Décision 2022D29 – Virement de crédits n°1 du budget annexe 2022 du parc d'activités Le Cluseau.

Chapitre	Article	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
			Libellé	diminué	augmenté	
			Dépenses			
042	7133	632	Opération d'ordre de transfert entre sections	10,00 €		
011	605	632	Charges à caractère général		10,00 €	
			TOTAL	10,00 €	10,00 €	0,00 €

Ces mouvements représentent 0,09% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Afin de faire correspondre les écritures d'annulation de stock initial, le chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections est diminué de 10 €. Le chapitre 011 Charges à caractère général est augmenté de 10 €.

Décision 2022D30 – Virement de crédits n°1 du budget annexe 2022 du parc d'activités de La Combe.

Chapitre	Article	Fonction	Section de fonctionnement	Montants		Equilibre section
			Libellé	diminué	augmenté	
			Dépenses			
042	7133	632	Opération d'ordre de transfert entre sections		45 857,02 €	
011	605	632	Charges à caractère général	45 857,02 €		
			TOTAL	45 857,02 €	45 857,02 €	0,00 €

Ces mouvements représentent 2,12% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Afin de faire correspondre les écritures d'annulation de stock initial, le chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections est augmenté de 45 857,02 €. Le chapitre 011 Charges à caractère général est diminué de 45 857,02 €.

Décision 2022D31 - Demande de subvention auprès du Département de la Charente Maritime, pour la rénovation hydraulique de la machinerie et restructuration des installations de traitement de l'eau de la Piscine de Surgères. Approbation du plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Financement		
Travaux de rénovation hydraulique et de restructuration des installation	243 970,00 €	Département de la Charente Maritime (Subvention de 33% - Projet plafonné à 650 000 €)	80 510,10 €	33%
		Total des Subventions sollicitées:	80 510,10 €	33,0%
		Fonds Propres : CdC AUNIS SUD	163 459,90 €	67,0%
Total opération HT	243 970,00 €	Total Financement	243 970,00 €	100%

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h20.



Fait à Surgères, le 20 avril 2022
Le Président,


Jean GORIOUX